

208D1080
FR0000121014-DD1080

11 février 2008

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON

DECLARANT : Antoine ARNAULT, Membre du Conseil d'Administration
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 6 février 2008
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 6 février 2008
LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris
PRIX UNITAIRE : 68,55 €
MONTANT DE L'OPÉRATION : 201 537 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."